



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Fonds de concours - Commune de Touët-de-L'Escarène - Acquisition foncière des parcelles C464-465-467

Décision n° 22 11 03

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Pierre Donadey par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Monsieur Tujague, 1^{er} vice-Président délégué aux finances, indique que le bureau communautaire, dans sa séance du 25 octobre 2022, a émis un avis favorable pour l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Touët-de-L'Escarène concernant un projet d'acquisition foncière des parcelles C464-465-467 sises au quartier de l'Orti, dans le but de réaliser une station de traitement des eaux usées.

Le coût de ces travaux est de 12 000,00 € HT basé sur le plan de financement suivant :

- Conseil départemental : 8 400 € (70 %)
- Commune : 1 800 € (15 %)
- CCPP : 1 800 € (15 %)

Le fonds de concours demandé à la CCPP est donc de 1 800 €

Par rapport à l'échéancier et la nature des investissements, ce montant entre dans l'enveloppe de 166 638,87 € encore disponible pour la commune.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'allouer un fonds de concours de 1 800 € à la commune de Touët-de-L'Escarène pour ce projet, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50 % de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues,
- **Décide** de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n°121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :
 - versement d'un acompte de 25 % sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
 - versements d'acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
 - versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal,
- **Autorise** la commune, si besoin, à présenter sa demande de versement sans demander d'acomptes préalables.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. DRAGONI**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**